

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

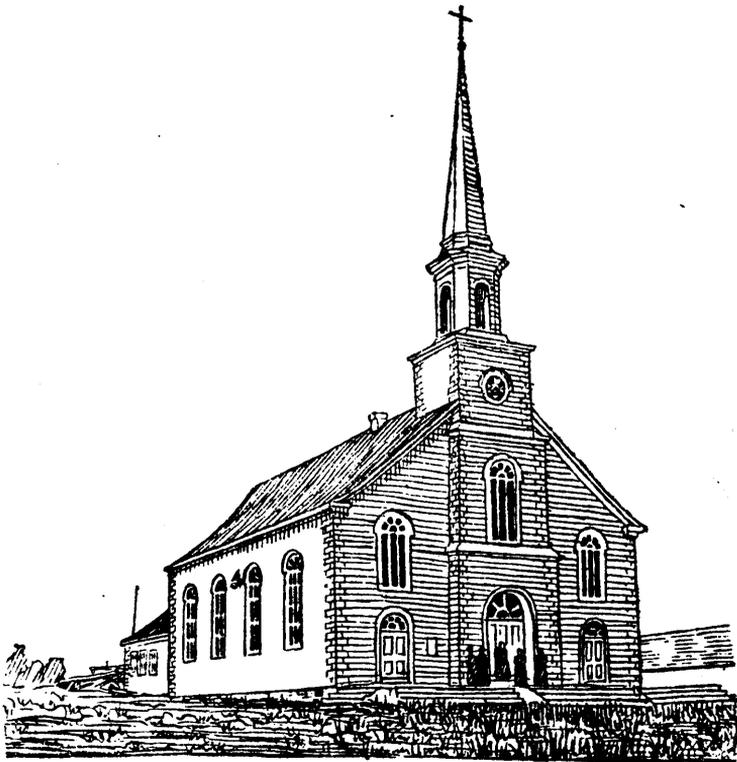
Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.



EGLISE DE SAINT-MAGLOIRE DE ROUX

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. 6

NOVEMBRE 1900

No. 11

SAINT-MAGLOIRE DE ROUX

La paroisse de Saint-Magloire est située sur le versant sud des Alleghanys qui la séparent de la paroisse de Saint-Philémon. La rivière Saint-Jean qui dans cette partie du pays est la frontière entre le Canada et les Etats-Unis borne Saint-Magloire au sud. Cette paroisse comprend les cantons Roux, Bellechasse et Daaquam, dans le comté de Bellechasse, et les cantons Rolette et Panet, dans le comté de Montmagny.

C'est M. Narcisse Beaubien, curé de Saint-Raphaël, qui chanta la première messe à Saint-Magloire le 11 novembre 1860. Quarante personnes assistaient à cette messe. Le lendemain, M. Beaubien planta une grande croix sur la rive nord de la belle et grande rivière Daaquam qui traverse la paroisse. Cette croix est encore debout.

Mgr Baillargeon plaça cette immense étendue de pays sous le patronage de saint Magloire en l'honneur de son premier desservant, M. Magloire Rioux. Saint Magloire, confesseur et pontife, était d'origine française et mourut évêque de Dol, en Bretagne. Sa fête se célèbre le 24 octobre.

En 1867, fut construite la première chapelle. On y célébra la messe pour la première fois le 28 mars 1867. Il y avait alors dans Saint-Magloire 131 âmes.

En 1876, l'église actuelle fut construite. Elle a subi, en 1899, des réparations qui en font une des plus belles églises du comté de Bellechasse.

A M. Rioux, premier desservant, ont succédé comme curés MM. Camille-S. Brochu, 1872-1880 ; Edouard Parent, 1880-1882 ; J.-B.-G. Boulet, 1883-1896, et Théodore Mercier, curé actuel.

P. G. R.

LE PÈRE JOSEPH AUBERY (1)

Joseph Aubery (quelquefois Aubry) né à Gisors le 10 mai 1673 et entré au noviciat des Jésuites à Paris à l'âge de dix-sept ans, étudia la rhétorique, à Louis-le-Grand, sous l'illustre P. Jouvancy, le plus brillant professeur et le littérateur le plus goûté de l'époque. Le disciple était alors d'une timidité extrême, parlant peu et rarement, si bien que ses supérieurs purent se demander quel ministère il serait apte à remplir dans la société. D'un autre côté, ses compositions littéraires révélaient un talent fin et délicat, une facilité d'invention peu commune, beaucoup de jugement. Le religieux se montrait exemplaire ; l'écolier, très laborieux. Le maître s'attacha à ce disciple, en qui sa science des hommes avait su découvrir de riches trésors sous des apparences assez rudes, où rien du dedans n'osait se faire jour.

Le noviciat et la rhétorique terminés, Joseph Aubery demanda les missions de la Nouvelle-France. C'était la solution du problème que se posaient les supérieurs de l'ordre : que faire de ce jeune religieux, dont la timidité paralyse les belles qualités de l'esprit et du cœur ? Et puis, la Providence, dont les desseins sont souvent impénétrables, dirigeait Aubery par ses voies à Elle vers une destinée que les hommes ne pouvaient prévoir.

Arrivé à Québec en 1694, il y professa cinq ans la grammaire, tout en terminant en particulier son cours de philosophie, commencé en France à Louis-le-Grand, et en suivant les cours de théologie du P. Joseph Germain. Ordonné prêtre à l'automne de 1700, il célébra sa première messe dans la petite chapelle de la mission de Saint-François, qui devait être si longtemps le théâtre de son dévouement. (2)

(1) IV, VI, 467.

(2) " Histoire des Abénakis," par l'abbé Maurault, p 498.

Le nouveau prêtre du Canada n'était plus le timide écolier de Paris. Par une singulière transformation, le P. Aubery était devenu entreprenant, presque hardi. Dans les assemblées des sauvages, il parlait avec tant de force et d'ardeur qu'il s'admirait lui-même, dit-il. Le P. Bouvart, supérieur de la Nouvelle-France, l'associa aux pères Rasle et de la Chasse, missionnaires dans les forêts de la tribu abénakise, à Pentagoët et à Norridgewock. Ce champ d'apostolat convenait admirablement au jeune apôtre, qui aimait ce peuple à l'âme française et voulait lui consacrer sa vie. Il conquit vite son estime et son affection, vivant de sa vie sous la cabane et dans ses courses à travers les bois, ne reculant devant aucun danger, ne fléchissant devant aucun obstacle. Il avait du reste une santé de fer. C'est au milieu de ses courses continuelles sur le sol accidenté de l'Acadie, qu'il apprit à connaître le pays ; il en releva lui-même la carte, et indiqua d'une manière précise la ligne de délimitation qui, d'après le traité d'Utrecht, devait séparer au midi du Saint-Laurent, les possessions françaises des possessions anglaises. Ce traité cédait aux Anglais l'Acadie ou Nouvelle-Ecosse, en entier, *conformément à ses anciennes limites* ; il ne déterminait pas ses limites, les Anglais les déclarant fort incertaines, et allant même jusqu'à prétendre que l'Acadie comprenait, outre la presqu'île, les bassins du Kenebec, de Saint-Georges, du Penobscot et du Saint-Jean, et tout le territoire des Abénakis.

Le P. Aubery, qui connaissait admirablement ce pays et en avait étudié l'histoire, s'éleva contre les prétentions de la Nouvelle-Angleterre, au nom des droits de la France et de l'avenir du Canada. Il envoya au marquis de Vaudreuil, gouverneur général de la Nouvelle-France, sa carte de l'Acadie (1) avec des mémoires motivés, pour bien déterminer

(1) Cette carte se trouve au "Dépôt de la Marine," à Paris.

ce qu'il fallait entendre par ces paroles du traité d'Utrecht : " Le roi très-chrétien cède à l'Angleterre la Nouvelle-Ecosse, en son entier, conformément à ses anciennes limites." Faute de ne pas connaître exactement ces limites, " les Anglais, disait-il, pouvaient nous enlever nos terres, et la Cour pouvait leur céder ce qui n'était aucunement de l'Acadie."

Le 15 novembre 1713, le marquis de Vaudreuil adressa au ministre les mémoires et la carte du P. Aubery. Mais la cour, soit légèreté, soit indifférence, soit désir de ne pas soulever de questions irritantes avec l'Angleterre, refusa d'écouter le missionnaire, lequel conseillait, suivant le traité d'Utrecht, la nomination de commissaires pour le règlement des limites entre les colonies anglaise et française. Quelle fut la conséquence de cette conduite ? Celle-là même que le missionnaire avait prédite. La Nouvelle-Angleterre, qui désirait vivement assujettir les nations abénakises, traita comme lui appartenant un pays qu'on ne lui contestait pas sérieusement, et établit sur leurs terres plusieurs centaines de familles anglaises. C'est le P. Rasle, missionnaire des Abénakis, qui l'apprit au P. Aubery.

Celui-ci, profondément affligé à cette nouvelle, adressa aussitôt au marquis de Vaudreuil un long mémoire, pour lui rappeler ce qu'il avait déjà écrit en 1713, et lui montrer encore une fois à quels abîmes on conduisait la colonie, en permettant aux Anglais de sortir des véritables limites de l'Acadie et d'empiéter sur le territoire français. Si on les laisse faire, disait-il, ils porteront bientôt leurs frontières jusque dans le voisinage de Québec et de Montréal. Le Mémoire se terminait ainsi : " La fixation des limites entre les deux colonies est une affaire qu'il est d'une extrême conséquence de régler au plus tôt, si l'on ne veut pas laisser l'Anglais pendant la paix s'étendre, s'avancer, s'établir dans nos terres, et par là se rendre maître du Canada ; entrepri-

se en laquelle il n'a pu réussir pendant la guerre, et laquelle lui deviendra d'autant plus facile, qu'on ne s'y oppose pas, et qu'on semble ne pas s'en apercevoir."

Ce Mémoire eut le sort des autres. Louis XIV était descendu dans la tombe, et Louis XV régnait sur le trône de France. Le régent, Philippe, duc d'Orléans, dut peut-être se demander de quoi se mêlait le Jésuite du Canada. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne daigna pas l'écouter, et l'on prépara ainsi la perte d'une des plus belles colonies de la couronne de France.

Les historiens de la Nouvelle-France, mêmes ceux qui ne sont pas favorables aux Jésuites, comme Garneau (1), ont rendu justice au P. Aubery. "Ce religieux, est-il dit encore dans le *Panthéon Canadien*, prévint les réclamations du cabinet de Londres trente ans avant qu'elles n'arrivassent. Si le Gouvernement de Paris eut écouté ses sages conseils, il eût évité, peut-être, la guerre qui lui enleva la Nouvelle-France." (2)

Quand le P. Aubery défendait ainsi les intérêts de la colonie française, et avec ces intérêts ceux de la religion catholique dans l'Amérique du Nord, il administrait la chrétienté de Saint-François. Il avait quitté le pays des Abénakis en 1709 pour se rendre dans cette mission, que le P. Vincent Bigot avait dû abandonner pour prendre le gouvernement général des missions de la Nouvelle-France, et où le P. Jacques, son frère, mortellement atteint par une maladie de langueur, devait bientôt mourir en saint. Saint-François devint l'œuvre du P. Aubery : elle eut son cœur et sa vie. C'est là qu'il fut inhumé.

L'auteur de l'*Histoire des Abénakis* dit de ce missionnaire : "Il demeura quarante-six ans à Saint-François. Pen-

(1) "Histoire du Canada," t. II, p. 111.

(2) P. 16.

dant cette période, il exerça toujours les fonctions de son ministère avec un zèle qui ne se ralentit jamais. Aussi sa mémoire est restée en vénération parmi les sauvages. On en parle encore aujourd'hui."

Qui eût dit, du vivant du P. Aubery, que cet apôtre prendrait un jour sa place dans le roman ? En 1791, Chateaubriand, voyageant en Amérique, trouva le souvenir de l'apôtre si cher et si vénéré sous l'humble cabane des tribus indiennes qu'il voulut en faire un des personnages de la romanesque histoire d'*Atala*. Son génie immortalisa ainsi le prêtre à la *longue barbe*, à la *taille élevée*, à la *figure pâle et maigre*, à la *physionomie simple et sincère*, l'*homme des anciens jours*, qui *cheminant seul avec son bâton et son brevi- aire dans le désert, donnait une véritable idée du voyageur chrétien sur la terre*. Plus tard, Girodet s'inspirera dans l'*Inhumation* (1) de l'idéale beauté des funérailles d'*Atala*, et ainsi le P. Aubery, déjà célèbre par son laborieux apostolat, par ses études sur la langue et l'histoire des Abénakis, par ses connaissances géographiques de l'Acadie, a été encore immortalisé par le pinceau du peintre et les poétiques couleurs de l'écrivain.

C. DE ROCHEMONTEIX

(1) L'"*Inhumation d'Atala*" (1808), de Girodet, eut un brillant succès.

Lieutenants-généraux de la prévôté de Québec

1o Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, 1666-1677 ;
2o René-Louis Chartier de Lotbinière, 1677-1703 ; 3o Claude
Bermen de La Martinière, 1703-1710 ; 4o Denis Rivérin,
1710-1717 ; 5o André de Leigne, 1717-1744 ; 6o François
Daine, 1744-1760.

IGNOTUS

BIBLIOGRAPHIE DES OUVRAGES SUR LA
FLORE CANADIENNE

Canadensium Plantarum, aliarumque nondum editarum Historia. Jac. Cornuti, Doctoris Medici Parisiensis. Parisiis. 1635. 4to, 238 pp. Texte latin. Gravures sur cuivre.

Description des Plantes de l'Amérique avec leurs figures, par le R. P. Chas. Plumier, Religieux minime. Paris. Folio, 108 planches. 1693.

Nova Plantarum Americanarum Genera, authore P. Corolo Plumier, Ordinis Minimorum in Provincia Francice, apud Insulas Americanas Botanico Regio. Parisiis, 1703. 4to, 52 pp. Texte latin. 39 gravures sur cuivre.

Catalogus Plantarum Americanarum, par le R. P. Chas. Plumier.

Traité des Fougères de l'Amérique, par le R. P. Chas. Plumier. Folio. 172 planches. Paris. 1705.

Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle-France, vulgairement dite le Canada, par Pierre Boucher. 1664.

(Cet ouvrage contient une nomenclature de nos plantes.)

Histoire et description générale de la Nouvelle-France avec le journal historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique Septentrionale, par le père de Charlevoix. 1744. 6 vols.

(Contient une description des plantes les plus communes du pays avec planche pour en désigner l'espèce et la forme).

Mémoire présenté à son Altesse Royale Mgr le duc d'Orléans, Régent de France, concernant la précieuse plante du Gin-seng de Tartarie, découverte en Amérique par le père Joseph-François Lafitau, de la compagnie de Jésus, mission-

naire des Iroquois du Sault St-Louis. Nouvelle Edition. Précédée d'une notice biographique par M. Hospice Verreau, Principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier et accompagné d'un portrait du Père Lafitau, d'un fac-simile de son autographe et de la planche représentant le Gin-seng. Montréal, Sénécal, Daniel & Cie, 1858. Gr. in-12 de 44 pp.

Flore Canadienne ou description de toutes les plantes des forêts, champs, jardins, et eaux du Canada, donnant le nom botanique de chacune, ses noms vulgaires français et anglais, indiquant son parcours géographique, les propriétés qui la distinguent, le mode de culture qui lui convient, etc., accompagnée d'un vocabulaire des termes techniques et de clefs analytiques permettant de rapporter promptement chaque plante à la famille, au genre et à l'espèce qui la déterminent. Ornée de plus de quatre cents gravures sur bois par l'abbé L. Provancher, curé de Portneuf. Québec. C. Darveau. 1862. 2 vols de 842 pp.

Cours Élémentaire de Botanique et Flore du Canada à l'usage des maisons d'éducation par l'abbé J. Moyen, P. S. S., professeur de sciences naturelles au collège de Montréal. 2e édition, revue, corrigée et augmentée par A. Orban, P. S. S., professeur de sciences au Séminaire de philosophie. Montréal, Librairie St-Joseph, Cadieux & Derome. 1 vol. gr. in-8 de 418 pp. Nombreuses illustrations. Cart.

Le verger, le potager et le parterre dans la province de Québec ou culture raisonnée des fruits, légumes et fleurs qui peuvent réussir sous le climat de Québec. Ouvrage orné de gravures sur bois par l'abbé L. Provancher, rédacteur du *Naturaliste Canadien*. Québec. C. Darveau. 1885. 1 vol. in-12 de 332 pp.

Traité élémentaire de botanique à l'usage des maisons d'éducation et amateurs qui voudraient se livrer à l'étude

de cette science sans le concours d'un maître, par l'abbé L. Provancher, Docteur-ès-sciences, auteur de la " Flore Canadienne " et de divers ouvrages sur l'histoire naturelle. Deuxième édition entièrement refondue et mise en rapport avec le programme du Baccalauréat de l'Université Laval. Québec, J.-A. Langlois. 1884. 1 vol. 168 pp. Cart.

Studies of plant life in Canada or Gleanings from Forest, Lake and Plain, by Mrs C. P. Traill Lakefield, Ont., author of " Backwoods of Canada ", " Canadian Crursces ", etc., etc. Illustrated with chromo lithographs from Drawings by Mrs Chamberlin, Ottawa. Ottawa, A. S. Woodburn. 1885. 1 vol, 10 x 7. 288 pp.

The Canadian Naturalist, a series of conversations on the natural history of Lower Canada, by P. H. Grosse. Cor. Mem. of the Nat. Hist. Soc. of Montreal and Hist. Soc. of Québec. London John Von Voorst MDCCCXL. 1 vol. in-12 de 372 pp.

(Cet ouvrage contient quelques descriptions de nos plantes accompagnées de gravures.)

Wild flowers of Canada. Album de 288 planches en couleurs publié en 1892 par le *Montreal Star*.

Monographies de plantes canadiennes, suivies de croquis champêtres et d'un calendrier de la Flore de la province de Québec, par E. Z. Massicotte, avocat, publiciste, secrétaire de l'Ecole Littéraire de Montréal, avec des illustrations par Edmond J. Massicotte. Montréal, C. O. Beauchemin & fils. 1899. 1 vol gr. in-8 de 148 pp.

D'après Leber, qui a fait de longues et consciencieuses recherches sur le pouvoir de l'argent, la valeur du franc était, vers le milieu du dix-septième siècle (1659), environ triple de ce qu'elle est aujourd'hui.

ADRESSE DES PROPRIÉTAIRES ET HABITANTS
DE L'ANCIENNE-LORETTE PRÉSENTÉE À SIR
JAMES-HENRY CRAIG, LE 5 AVRIL 1810 (1)

A Son Excellence Sir James-Henry Craig, Chevalier du très honorable ordre du Bain, Gouverneur en chef du bas et haut Canada, etc., etc., etc., Représentant de Sa très gracieuse Majesté George 3, le meilleur des Rois.

Qu'il plaise à Votre Excellence de vouloir bien recevoir pour Sa Majesté les marques les plus sincères de notre soumission et de notre très profond respect : nos vœux les plus vrais pour sa conservation. Nous ne cesserons jamais de bénir l'Être Suprême de nous l'avoir donné pour notre Roi ; c'est une marque signalée de sa bonté pour nous. Qu'il lui accorde de longs jours, qui nous sont si chers ! qu'ils durent ces jours, et qu'ils durent pour notre bonheur ! A ces témoignages de la plus vive sincérité nous y joignons pour votre Excellence ceux du respect profond et des égards qui lui sont dus. Nous n'avons rien à nous reprocher envers Sa Majesté, ni son gouvernement, qui puisse nous inquiéter. Votre Excellence peut se fier à nos sentimens. Ce sont ceux de la fidélité et de la plus parfaite reconnaissance envers notre Souverain. Sur nos humbles foyers et paisibles sous l'aile bienfaisante de notre bon Roi, pourrions-nous penser autrement ? Que votre Excellence soit bien convaincue que si à notre connaissance il se passait quelque chose qui fût contraire à la fidélité et à la loyauté dues au gouvernement, nous nous empresserions de nous y opposer et de l'en prévenir et nous ne pouvons que désapprouver toute autre conduite à son égard. En agissant ainsi nous ne ferions qu'obéir

(1) Voyez " Histoire du Canada " de Garneau, vol. III, page 134.

à ce que nous recommandent notre Religion, notre attachement inviolable à Sa Majesté, notre devoir, nos intérêts et notre bonheur. Que Votre Excellence veuille bien agréer les vœux que nous faisons pour sa santé, qui, suivant ce qu'Elle a eu la bonté de nous informer, paroîtrait menacer. Elle doit nous être chère, surtout par l'intérêt que Votre Excellence paroît prendre dans certaines expressions de sa Proclamation, à ce qui regarde notre prospérité.

Nous ne saurions faire de meilleures adresses à Votre Excellence. La source de celle que nous lui présentons vient de nos cœurs et cette source est pure.

NOUS PROPRIÉTAIRES ET HABITANTS
DE L'ANCIENNE LOBETTE

AUTREFOIS ET AUJOURD'HUI

Lors des premières élections générales qui eurent lieu en Canada (1792), M. Jean-Antoine Panet, élu député de Québec (Haute-Ville), fit, aussitôt après son élection, " distribuer cent louis d'or aux pauvres sans distinction." Aux élections générales suivantes (1796), il annonça, après avoir été proclamé élu, qu'il s'était toujours " opposé à ce qu'il fut donné du rhum ou des cocardes " aux électeurs, mais qu'en revanche il s'engageait à donner cent piastres aux deux filles résidentes en la haute-ville de Québec, qui se marieraient les premières.

C'est le même M. Panet qui fut orateur de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada presque continuellement de 1792 à 1816, et cela sans toucher un sou de la caisse publique.

R.

ST-ULRIC DE LA RIVIÈRE BLANCHE

Dans le canton de Matane, à 9 milles environ à l'ouest du village du même nom, se trouve un petit tributaire du St-Laurent justement nommé la *rivière Blanche* : car ses eaux brisées par une chute d'une quinzaine de pieds et par une série de rapides qui avoisinent son embouchure, sont constamment couvertes d'écume. Il y a plus d'un demi-siècle que la force motrice contenue dans cette rivière fut mise à contribution pour l'industrie du bois. Les deux rives étaient alors couvertes par la forêt vierge. Les bûcherons abattaient les arbres pendant l'hiver, les conduisaient au printemps par la rivière jusqu'au moulin bâti au pied de la chute en 1843 par un M. Lemesurier. Des navires mouillés à quelque distance du rivage prenaient le bois préparé au moulin et le transportaient en Europe. Il se forma donc aux alentours de la scierie un groupement de travailleurs qui fut le germe d'une paroisse future. Dès l'année 1844 arrivèrent plusieurs colons des paroisses voisines : c'étaient MM. Dominique Bouchard, J. B. Beaubien, Joseph-Henri Cinon, Jean Courcy, Martial Courcy, Antoine Desjardins, Simon Ouellet, Edouard Lizotte, Auguste Lamontagne, W. Clark, Jean Léveillé et Simon Michaud. Cette colonie naissante prit le nom de *Rivière Blanche*.

Il n'était pas alors très facile d'arriver jusque là en voiture : les transports se faisaient par la grève. Lorsque le chemin royal eut été tracé le long du fleuve de nouveaux essais de colons affluèrent à la Rivière Blanche. Il fallut bientôt songer aux intérêts religieux de ces gens trop éloignés de l'église pour s'y rendre facilement. Monsieur le curé de St-Jérôme de Matane, M. Pierre Boucher, vint pendant quelque temps dire la messe dans une maison privée, chez un Monsieur Joseph Desrosiers. Mais le nombre de ceux qui

fréquentèrent la mission, croissant de jour en jour, la construction d'une chapelle devint urgente.

L'embouchure de la Rivière Blanche et une bonne partie de son cours se trouvaient alors comprises dans un grand terrain possédé conjointement par l'honorable juge Ulric J. Tessier et Monsieur Narcisse Faucher. Le 24 février 1853, ces messieurs donnaient par acte notarié à la corporation archiépiscopale de Québec un lot pour y construire une chapelle. Pendant plusieurs années encore, les choses restèrent néanmoins dans le même état. Le 16 avril 1857, Mgr. Chs-Fr. Baillargeon, évêque de Tloa et administrateur du diocèse de Québec, ayant pris en considération la requête des habitants de la Rivière-Blanche en date du 29 octobre 1856, et le procès verbal de son délégué M. Moïse Duguay, curé de Ste-Flavie, autorisa par un décret la construction d'une chapelle dans le canton de Matane. Par une lettre datée du 17 avril de la même année M. P. Boucher, curé de Matane, était chargé de surveiller les travaux. L'édifice devait avoir 45 pieds de longueur sur 33 de largeur. Il était placé sous l'invocation de saint Ulric, confesseur pontife dont la fête se célèbre le 4 juillet. Ce choix était destiné à rappeler la mémoire de l'honorable Ulric-J. Tessier, qui semble avoir eu la principale part dans la donation du terrain mentionnée plus haut. C'est aussi en l'honneur du même personnage que le bureau de poste établi à St-Ulric en 1861, prit le nom de Tessierville.

La nouvelle mission ne demeura pas longtemps attachée à Matane. Dès l'année 1860, Mgr l'archevêque de Québec en chargea M. Dumas, curé de l'Assomption de MacNider (Sandy Bay) qui la desservit jusqu'en 1868. Dans l'intervalle le diocèse de Rimouski fut détaché de celui de Québec (15 janvier 1867). Le 22 septembre 1868, Mgr Jean Langevin, premier évêque de Rimouski, envoyait à St-Ulric, comme missionnaire résidant, Monsieur l'abbé Antoine-Cyprien

Lebel, alors assistant du curé de la cathédrale de Rimouski. Le premier acte inscrit au livre des registres par ce missionnaire est du 6 octobre 1868 : c'est l'acte de baptême de Joseph Dutremble dit Desrosiers, fils de François-Norbert Dutremble dit Desrosiers et de Marielline Ouellet. Le père, la mère et l'enfant étaient encore vivants au mois d'août 1900 et le dernier est devenue lui-même père de famille.

Le 25 décembre 1868, les francs-tenanciers de St-Ulric adressaient une requête à Mgr Langevin pour lui demander d'ériger leur mission en paroisse canonique, ce qui leur fut accordé par un décret du 17 février de l'année suivante. La paroisse s'étend au sud jusqu'au 8ème rang exclusivement. Les autres limites se confondent avec celles du canton de Matane, excepté au sud-ouest où la rivière Tartigou découpe un petit coin de ce canton qui fut annexé à l'Assomption de MacNider. Le décret d'érection civile est du 1er juin 1869.

La fabrique de St Ulric fut érigée le 24 mars 1869. Le 30 mai suivant, eut lieu la première élection de marguilliers. Les premiers marguilliers élus furent MM. Vilbois Gosselin, Octave Lepage et Antoine St-Laurent. Quelques jours plus tard, la nouvelle paroisse recevait pour la première fois la visite de l'évêque, Mgr Langevin. Sa Grandeur profita de la circonstance pour bénir le lendemain, la cloche destinée à la chapelle.

Le 13 septembre 1872, Monsieur l'abbé Joseph-Octave Drapeau était nommé curé de St-Ulric, en remplacement de M. Lebel. Il est resté à ce poste jusqu'à sa mort, le 2 avril 1897. Monsieur Drapeau a présidé à la formation morale de St-Ulric et aux progrès accomplis en cette paroisse pendant un quart de siècle " Homme énergique et ferme, il fut un administrateur modèle. Avec des ressources relativement faibles, il exécuta des travaux considérables et

et laissa la fabrique dans un état florissant". Tel est le jugement porté sur Monsieur Drapeau par une personne qui l'a bien connu.

Malgré l'addition d'un jubé en 1868, l'ancienne chapelle était devenue trop petite pour contenir la foule des paroissiens. Le 30 juin 1873, il était donc décidé dans une assemblée de paroisse de construire une église et un presbytère. L'ancien presbytère devait être converti en sacristie. Trois syndics furent élus le 15 février 1874 pour voir à l'exécution des travaux : c'étaient MM. Vilbois Gosselin, Alexis Pelletier et Noël Desrosiers. Ce dernier étant décédé le 18 février 1877 fut remplacé le 13 mai suivant par M. Antoine St-Laurent. La bénédiction de la première pierre fut faite le 2 septembre 1875 par monsieur l'abbé Chs. G. Fournier, curé de Ste-Flavie. L'église fut bénite le 21 avril 1878 par M. A.-C. Lebel, premier curé de St-Ulric. La première messe fut chantée le même jour par Monsieur l'abbé P.-C. Audet, curé de St-Fabien. Les travaux de parachèvement ont été faits de 1888 à 1892 d'après les plans de M. David Ouellet, architecte de Québec. L'entrepreneur fut d'abord M. Dosithée Bernier de St-Thomas de Montmagny, puis M. Alphonse Matte de Rimouski. Il ne manquait que des autels qui fussent en harmonie avec les autres parties de l'église : ils ont été faits et installés cette année même par M. Joseph Villeneuve, de St-Romuald. L'église de St-Ulric est un bel édifice de 110 pieds sur 52. Les murs sont en pierre et l'intérieur en bois. Les décorations sont agrémentées d'or répandu sur fond blanc. Le tout présente le plus jolie coup-d'œil.

Après la mort de M. Drapeau, la paroisse de St-Ulric a été desservie pendant quelques jours par le père Bonaventure, O. M. C., jusqu'à l'arrivée du curé actuel, monsieur l'abbé Joseph-Henri Lavoie.

Il est écrit dans nos saints livres : ante mortem, ne laudes hominem: quemquam (Eccli. XI. 30). Ces paroles nous viennent à l'esprit au moment où nous allons parler de monsieur le curé de St-Ulric, et semblent bien propres à retenir les louanges prêtes à tomber de notre plume. C'est pourquoi nous ne dirons qu'un mot.

L'œuvre de monsieur Drapeau ne pouvait guère tomber entre meilleures mains. *Fortiter in re, suaviter in modo*, telle semble être la devise de monsieur Lavoie, car un heureux mélange de douceur et de fermeté caractérise son administration. Une charité toujours compatissante, une modestie qui cherche l'oubli, une piété pleine d'onction lui attirent l'estime et l'affection de tous ceux qui l'approchent. La prudence et le savoir-faire qu'il déploie sont un gage de succès pour les affaires qu'il entreprend. Les faits accomplis depuis son entrée dans la paroisse en disent plus long que ces quelques lignes.

Encore un mot sur St-Ulric avant de clore cet article. De Sandy Bay à Matane s'étend un terrain d'alluvion d'une couple d'arpents de largeur et limité au sud par une falaise que les flots du St-Laurent ont dû caresser pendant les âges géologiques. L'église de St-Ulric est construite sur cette bande de terre à quelques pieds seulement au dessus du niveau de la marée haute. Le village se déploie sur une seule ligne de chaque côté de l'église. Du haut de la falaise l'on voit au sud une plaine dont la monotonie est interrompue par un joli mont qui dresse à quelques centaines de pieds sa cime verdoyante, et au nord le St-Laurent avec sa vaste nappe d'eau. A l'horizon les côtes du Labrador se laissent voir sous la forme d'une ligne bleue disparaissant brusquement à la pointe des Monts. A droite et à gauche le regard aperçoit une rangée de maisons et le chemin royal qui décrit de grandes courbes pour obéir aux sinuosités du rivage.

La population de St-Ulric est aujourd'hui de 1500 âmes réparties entre 250 familles. Là comme partout ailleurs le fléau de l'émigration s'est fait sentir. Les Etats-Unis ont attiré un grand nombre de familles dont la plupart ne sont pas revenues. Sans cet exode la paroisse compterait au delà de 2000 âmes. Après avoir vue décroître sa population, St-Ulric verra bientôt son territoire amoindri, car une nouvelle mission, future paroisse placé sous le vocable de St Léandre, est en voie de s'organiser dans les rangs les plus éloignés. L'ancienne chapelle, qu'on voit encore debout près de l'église de St-Ulric, sera démolie et les colons de St-Léandre seront heureux d'employer ces reliques du temps passé pour construire une demeure au bon Dieu. Ces débris seront encore pour eux un souvenir de leur *Alma mater*.

E. R.

ORIGINES DE NOMS DE LIEUX

Haut-Canada : On a nommé ainsi le Haut-Canada à cause de sa situation en amont sur le fleuve St-Laurent et sur les lacs d'où il sort.

Fénelon's Falls : Vers le milieu du dixseptième siècle quelques sulpiciens parcoururent à peu près toute la partie de la province d'Ontario située au nord du lac qui porte ce nom. C'est en l'honneur de l'un d'eux, François de Salignac de Fénelon, frère de l'illustre archevêque de Cambrai, qu'un petit village du comté de Victoria, à plus de 100 milles de Toronto, a pris le nom de Fénelon's Falls.

RÉPONSES

Le cure Lefebvre et l'heroine de Vercheres.
(VI, V, 713.)—Une affaire retentissante eut lieu à Québec, en 1730, entre le curé Gervais Lefebvre, de la paroisse de St-François-Xavier, en la seigneurie de Batiscan, et les sieur et dame de Lapérade.

Le 17 juin 1730, le curé Lefebvre présente une requête à la Prévosté pour faire assigner devant elle les sieur et dame de Lapérade. Il accuse Marie-Magdeleine Jaret de Verchères (l'heroine Madelon, connue de tous) épouse de Pierre-Thomas Tarieux, écuyer, sieur de Lapérade, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine et seigneur en partie du fief et seigneurie de Ste-Anne, d'avoir malicieusement et témérairement formulé et porté à Monseigneur l'évêque de Samos, des plaintes injurieuses et diffamatoires contre son caractère, son honneur et sa réputation, à savoir :

1o D'avoir composé et chanté des litanies burlesques que la dite dame a remises à Mgr l'évêque, où la religion, la pureté et la charité sont également blessées par les termes impies, obscènes et diffamatoires dont elles sont remplies.

2o D'avoir tenu des discours trop libres devant plusieurs personnes et d'autres injurieux à la réputation de la dame Laperade et à celle de sa famille.

3o D'avoir engagé une femme à faire un faux serment, qui lui a porté un très notable préjudice, sous promesse de lui en donner l'absolution, et d'avoir rendu publiques toutes ces choses.

L'affaire est fixée au 14 juillet suivant. Le 26 juin, l'élection de domicile a lieu. Le curé Lefebvre établit le sien chez le sieur Louis Dunière (aussi Gunière), bourgeois de Québec, rue Notre-Dame, et le sieur de Lapérade chez

Richard Testu, sieur de la Richardière, capitaine de port, demeurant rue de la Montagne, son gendre.

Le 10 juillet, le curé Lefebvre part de Batiscan pour Québec, en canot, avec deux hommes, pour comparaître à la Prévosté.

Le 14 juillet, les parties sont admises à faire preuve de leurs dires.

Le 28 juillet, l'évêque de Québec dépose au greffe les pièces relatives à cette affaire.

Le 29 de juillet commence l'enquête. Du côté des sieur et dame de Lapérade, furent assignés : Daniel Partail, sieur de Genron, âgé de 33 ans, venu au Canada par lettre de cachet, comme cadet dans les troupes ; Marie-Anne Leveau de Langy, âgée de 24 ans, son épouse ; Joachim de Saguespee, écuyer, sieur de Voispreux, âgé de 29 ans, venu ici lui aussi comme cadet dans les troupes, et que le curé Lefebvre dit s'être marié à la gaumine délit pour lequel il aurait été mis au cachot par M. de Vaudreuil ; Louis Trottier de Labissonnière, âgé de 25 ans et Arnoul Balthazar Pollet, âgé de 30 ans, qui tous s'accordent à dire qu'ils ont entendu le curé Lefebvre proférer certaines parties des susdites litanies burlesques et rapportent en outre une foule d'autres propos plus que grivois qu'il aurait tenus devant eux.

Du côté du curé Lefebvre, les personnes suivantes furent assignées : Messire Bertrand de la Tour, doyen du chapitre, demeurant au séminaire, âgé de 30 ans ; Nicolas-Thomas Langlois, valet de chambre de Mgr l'évêque de Québec, âgé de 30 ans, et Messire Thierry Hazeur, prêtre chanoine, âgé de 46 ans, qui fit défaut et fut condamné à 6 livres d'amende, " au paiement de laquelle somme il sera contraint par saisie de son revenu temporel, ce qui sera exécuté nonobstant oppositions ou appellations quelconques ". Il fut assi-

gné à paraître de nouveau, le 2 d'août, sinon, qu'il sera fait droit sur la réquisition du dit sieur Lefebvre.

Messire Bertrand de la Tour dépose que dans le mois de mars dernier, la dame Lapérade est venue le trouver dans le parloir du dit séminaire pour lui demander justice en qualité d'official, sur plusieurs "chefs de plaintes" qu'elle disait avoir contre le sieur Gervais Lefebvre, prêtre, curé de Batiscan, lesquels elle exposa fort au long, "et que luy déposant luy ayant répondu qu'avant de commencer une affaire de cette conséquence, il souhaitait prendre les ordres de Mgr qui était pour lors à St-Joachim, et qu'il pria la dite dame de vouloir attendre son retour, ou prendre la peine d'aller voir Sa Grandeur à St-Joachim." La dite dame se retira et alla en effet, peu de temps après, à St-Joachim, où elle formula ses plaintes à Monseigneur.

Messire de la Tour ajoute que Mgr étant revenu de St-Joachim, lui dit qu'il était à propos d'écrire au sieur Lefebvre, afin que, s'il était innocent il eût à se justifier, ou à réparer le scandale, s'il était coupable, ce que le déposant fit sans retard.

Nicolas-Thomas Langlois, valet de chambre de Monseigneur, dépose qu'il n'a autre connaissance de l'affaire dont il s'agit, sinon qu'étant avec Mgr l'évêque qui était à la promenade, pour lors à St-Joachim, dans le chemin du Roy, il vit une calèche où était la dame Lapérade, accompagné du sieur Portail, laquelle, dès qu'elle aperçut Mgr l'évêque, s'écria plusieurs fois—Mgr, je vous demande justice—à quoi Mgr lui répondit : Entrez madame en votre voiture, et donnez-vous la peine de venir chez moi où nous parlerons d'affaire, ce lieu n'étant pas propre pour cela."

Le chanoine Thierry Hazeur dépose qu'il a connaissance de ce que le sieur Portail et la dame Lapérade ont dit au sujet du sieur Lefebvre. Outre les plaintes déjà mentionnées dans la déposition de Messire Bertrand de la Tour, il

ajoute leur avoir entendu dire ce qui suit :—“ que le sieur Lefebvre avait fait un faux écrit en France pour empêcher Monsieur le Marquis de Vaudreuil d'être pendu ; et que le dit sieur Lefebvre avait engagé le dit sieur Portail à se marier à la gomine ”.

Le 3 août, nouvelle enquête, où sont entendus comme témoins par addition du sieur Lefebvre, les sieurs François Landron, orfèvre, rue de la Montagne, âgé de 44 ans ; Michel Rivard, de Batiscan, âgé de 43 ans, et François Herby, fils de François, habitant de Batiscan, âgé de 21 ans.

Landron dépose qu'il ne sait rien positivement de l'affaire dont il s'agit, mais que s'étant trouvé le 21 du mois dernier au presbytère de Batiscan avec le curé Lefebvre, il vint un nommé Pollet, notaire et sergent du lieu, qui signifa le départ de la dame Lapérade pour Québec ; que le dit Lefebvre demanda à cet homme si ce n'était pas lui qui l'accusait d'avoir fait les litanies dont il est question, à quoi le dit Pollet répondit que non ; qu'il était vrai qu'il les avait mises par écrit, qu'il en avait entendu une partie ; que le dit Lefebvre lui ayant demandé en quoi consistait cette partie des dites litanies qu'il avait écrite et entendue, le dit Pollet lui aurait répondu quelques badineries, dont le déposant ne se souvient point ; que le dit Lefebvre lui ayant encore demandé s'il n'avait pas écrit le restant de ces litanies, le dit Pollet lui aurait répondu qu'il l'avait fait de l'ordre de la dame Lapérade et de la compagnie qui était avec elle ; qu'étant obligé d'écrire tout ce qu'on lui demandait, il n'avait fait aucune difficulté de le faire en cette occasion, etc.

Michel Rivard dépose qu'il n'a pareillement aucune connaissance de l'affaire, sinon qu'il a ouy dire au nommé Pollet qu'il avait écrit les litanies en question, la dame Lapérade les lui ayant dictées à l'exception du mot B. qu'il n'avait point voulu écrire, etc.

François Herbé dépose qu'étant il y a environ un mois à parler avec le sieur Portail, de l'affaire des litanies, le déposant demanda au dit Portail s'il était vrai qu'il eût donné un certificat à la dame Lapérade qu'il avait entendu chanter au dit Lefebvre les litanies. Il lui répondit d'abord que non, qu'un moment après, lui ayant parlé d'autres choses, il lui redemanda encore s'il n'avait pas donné ce certificat, à quoi le dit Portail lui répondit, sans aucune explication— " je me f. de cela, j'ai toujours eu mes vingt-cinq minots de bled ".

Dans les reproches de côté et d'autres contre les témoins entendus, surgissent toutes sortes de détails intimes qu'il serait trop long de rapporter ici. Le sieur Lapérade prétend que la déposition de Messire Bertrand de la Tour ne peut être acceptée, car s'il est vrai que sa femme s'est adressée à lui en l'absence de Monseigneur, ce n'était que comme à un supérieur ecclésiastique revêtu d'un caractère sacré, auquel la religion enseigne de s'adresser dans les peines de ce genre, pour empêcher de plus grands scandales. Au témoignage de Landron " qui prend souvent martre pour renard " Lapérade objecte qu'il est pitoyable de voir que l'on se sert d'un tel témoin pour rapporter des conversations comme celles qu'il croit avoir entendues, quand il est bien connu que le témoin est sourd " comme un pot " et incapable de rien comprendre à une conversation ordinaire.

Aux dépositions de Rivard et de Herbé, il objecte qu'étant tous deux les engagés et domestiques du dit sieur Lefebvre, que ce sont eux qui l'ont mené et ramené en cette ville et qu'enfin ils sont à ses gages et à son pain ; auquel le curé Lefebvre répond qu'ils ne sont engagés pour lui, ni au mois, ni à l'année ; mais bien seulement pour le mener en canot quand il a besoin d'eux.

Le 22 août, le lieutenant général civil et criminel de la Prévosté, Pierre André, écuier, sieur Deleigne, se prononce

comme suit : “ Parties ouïes emsemble le Procureur du Roy ; nous avons appointé et appointons les parties en droit à écrire et produire dans les délais de l'ordonnance, dépens réservés ”.

L'on produisit de côté et d'autres des plaidoyers assez habilement tournés, surtout du côté du curé Lefebvre, dont l'un des principaux arguments fut qu'il était surprenant de voir les dits sieur et dame Laprade se déchaîner avec tant de passion et imputer tant d'infamies à un prêtre qu'ils ont toujours honoré de leur confiance et qu'ils ont généralement choisi pour leur directeur ainsi que pour toute leur famille. “ Etait-il possible qu'ils se furent adressés au dit sieur Lefebvre par préférence à leur propre curé, s'ils l'eussent connu coupable des excès dont ils l'accusent ” ?

Je ne connais pas la conclusion de cette affaire mais je crois avoir vu quelque part que le curé Lefebvre réussit à obtenir une condamnation quelconque contre ses détracteurs qui en auraient appelé ensuite au Conseil.

PHILÉAS GAGNON

Maisons de la Trinite. (VI, VIII, 738.)—La maison de la Trinité à Québec et à Montréal, à l'instar des sociétés du genre en Angleterre et dont elles étaient les copies, avaient pour but la protection du commerce maritime ; la gouverne et l'octroi de licences de pilotes ; constructions de phares, bouées, etc. Ces maisons ont été établies en Canada par actes de la législature provinciale, et leur abolition date de 1872. Leurs fonctions sont maintenant du ressort du ministère de la marine, à Ottawa. Je puis ajouter que la première maison de la Trinité a été reconnue officiellement en 1514 par charte royale de Henry VIII, mais la maison de Deptford, ainsi honorée, existait déjà depuis un certain temps.

RÉGIS ROY

Les freres Crisasy. (VI, X, 749.)—Ce nom s'est orthographié de différentes manières : Crisasy, Crisasi, Crisaci, Crisacy, Cresassy, Cresasy, Cressassy, Grisassy, Grisalsy.

Il y a eu deux personnages du nom de Crisasy dans la Nouvelle-France. Ils étaient frères. Originaires de Messine, Sicile, ils étaient cousins germains du prince de Monaco et appartenaient à une des plus illustres et des plus puissantes familles d'Italie. Ils s'étaient révoltés contre leur prince légitime dans le soulèvement de la Sicile, qui menaça d'enlever ce royaume au roi d'Espagne. Tous deux avaient été des premiers à se déclarer pour le roi de France.

Lorsque les troubles eurent été pacifiés, ils ne purent obtenir ou n'osèrent demander leur grâce à Sa Majesté Catholique et se virent dépouiller de tous leurs biens qui étaient considérables.

Les frères Crisasy crurent pendant quelque temps que le roi de France s'intéresserait à leur faire rendre leur fortune ou les emploierait d'une manière convenable à leur naissance et à leurs services. Mais ils furent trompés dans leur attente et se virent réduits à accepter, chacun, une compagnie d'un détachement de la marine qui partait pour la Nouvelle-France.

Le marquis Antoine de Crisasy, l'aîné des deux frères, se rendit très utile en 1692, en déjouant les complots de huit cents Iroquois qui avaient formé le projet de se jeter sur la colonie.

En 1696, dans l'expédition de Frontenac contre les Iroquois, il eut la garde, au lac Onondaga, du fort où étaient renfermées les provisions de l'armée.

Il succéda, en 1702, à François Prévost, en qualité de gouverneur de Trois-Rivières. Il garda ce poste jusqu'à sa mort arrivée à Trois-Rivières le 6 mai 1709.

Le marquis de Crisasy avait épousé, à Québec, le 17 février 1700, Marie-Claire, âgée de quinze ans, fille du procureur-général Ruette d'Auteuil. Cette union fut de courte durée, car, cinq ans plus tard le 9 octobre 1705, la mort ravissait au marquis sa jeune épouse.

Le cadet, Thomas de Crisasy, qui était chevalier de Malte, fut, dans la Nouvelle-France, le bras droit de Frontenac.

Avec M. de Vaudreuil, le capitaine de Mine et le jeune LeMoine de Bienville, il livra bataille, en 1690, aux Onneiouths, à Repentigny, et les défit.

C'est le chevalier de Crisasy qui, en 1692, secourut Mlle de Verchères attaquée par une bande d'Iroquois.

En 1694, il fut chargé par Frontenac de relever Cataracoui, ce qu'il fit avec une habileté qui lui valut les plus grands éloges. Le gouverneur et l'intendant firent valoir son mérite à la Cour, mais inutilement. La douleur de voir ses services méconnus le conduisit au tombeau.

Le chevalier de Crisasy mourut à Montréal le 1er mars 1696. Son acte de sépulture a été conservé. Il se lit comme suit : " Avons inhumé dans le chœur de l'église de cette paroisse, le corps de frère Thomas Crisasy, chevalier de Malte, capitaine d'une compagnie d'un détachement de marine, etc. En présence du marquis de la Grois et de M. Tonty, capitaines."

Charlevoix a rendu un beau témoignage au chevalier de Crisasy : " On ne savait ce qu'on devait le plus admirer en lui, écrit-il, ou de son habileté dans la guerre, ou de sa pénétration dans le conseil, ou de sa conduite dans les entreprises, ou de sa présence d'esprit dans l'action."

R.

Les prisonniers de la bataille des Plaines d'Abraham. (VI, IX, 742.)—En rapportant l'issue de la première bataille livrée sur les Plaines d'Abraham, et la

chute de Québec, dans la journée du 13 septembre 1759, nos historiens portent à 1000 le nombre des combattants canadiens et français, tués et blessés, y compris les 250 soldats faits prisonniers.

Quel fut le sort de ces 250 hommes ? L'histoire ne dit pas un mot sur le traitement qu'il subirent. Cependant nous avons été assez heureux pour découvrir un document original et inédit qui nous renseigne sur cette question. C'est le témoignage de liberté donné par Alexis Dumontier à la veuve d'un nommé Alexis Gagné dit Belavance, afin de lui permettre de se remarier. Voici ce témoignage :

“ Nous, Alexis Dumontier, demeurant à la Pointe-à-La-caille (Saint-Thomas de Montmagny), certifions en notre âme et conscience, ce qui suit :

“ 1o Qu'après avoir été faits prisonniers à Québec, le 13 septembre 1759, avec quantité d'autres Canadiens, nous avons été mis dans un transport tous ensemble quelques jours, et qu'après, nous avons été divisés pour être remis dans d'autres bâtiments.

“ 2o Que tous les Canadiens prisonniers ont été passés en revue deux ou trois fois devant que de passer en Angleterre, et qu'après les dites revues ils ont été tous embarqués sur des vaisseaux de guerre et conduits à Plimouth.

“ 3o Qu'étant arrivés à Plimouth, on nous a fait tous débarquer et conduire en prison où nous sommes restés quatre mois, et après les dits quatre mois, nous avons été conduits à Dieppe, port de France.

“ 4o Qu'étant arrivé à Dieppe, avec tous les prisonniers, Mr Lacolombière-Lacorne m'a chargé de faire une liste de tous les prisonniers canadiens, que j'ai faite très exactement, sans en omettre aucun.

“ 5o Que Alexis Gagné dit Belavance, de la paroisse de Saint-Pierre, Rivière du Sud, mon parent, n'a point paru

parmi les prisonniers, dans les revues qui ont été faites en Canada, devant que d'embarquer sur les vaisseaux pour aller à Plimouth, ni en arrivant à Plimouth, ni à Dieppe, quand Mr Lacolombière-Lacorne a fait faire la liste de tous les prisonniers Canadiens, ce qui est une preuve qu'il est mort dans le combat, comme je le pense.

“ En foy de quoy j'ai signé le vingt-trois février, mil sept cent soixante et quatre.

“ Alexis Dumontier ”

MGR CYPRIEN TANGUAY

Le mot canadien “ tire ”. (IV, II, 422.)—La fête de sainte Catherine est toujours un événement dans la province de Québec. Ce jour-là, les familles se réunissent, et l'un des agréments de la soirée est d'étirer la *tire*. D'où vient ce mot canadien de *tire* ? On dit que ce bonbon fut ainsi nommé par la bienheureuse Marguerite Bourgeoys, première supérieure des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame.

La bonne religieuse aurait inventé le bonbon du pays, pour attirer à elle les petits sauvages qu'elle voulait instruire, et comme les jeunes indiens s'y laissaient prendre comme des oiseaux à la glu, sœur Bourgeoys aurait baptisé le sucre ainsi préparé et qui attirait si bien, du nom de *tire*.

R.

Les noms des Longueuil. (III, XI, 381.)—Charles LeMoine, fondateur de Longueuil, malgré l'attachement qu'il avait pour la Nouvelle-France, n'oublia pas la Vieille-France. Lorsqu'il fut anobli, il prit le nom de Longueuil d'un village de Normandie, aujourd'hui chef-lieu de canton, dans l'arrondissement de Dieppe.

Tous ses fils, moins Jacques, sieur de Sainte-Hélène, qui prit son nom de l'île Sainte-Hélène, en face de Montréal,

dont son père était propriétaire, se donnèrent des noms qui rappelaient aussi la patrie de leur père.

Charlevoix croit que Pierre LeMoynes prit le nom qu'il devait illustrer de celui d'un sous-secrétaire d'état de la marine du nom de d'Iberville qui était en fonction lorsque le jeune LeMoynes commença sa carrière et le protégea. La chose n'est pas impossible, mais nous croyons plutôt que LeMoynes emprunta le nom d'Iberville au chef-lieu de ce nom à la Haie, dans la châtellenie d'Hotot de Dieppe.

Paul LeMoynes emprunta son nom de Maricourt d'une commune située à quelques milles d'Amiens.

François se fit appeler sieur de Bienville en souvenir de la commune de Bienville, qui fait aujourd'hui partie du département de l'Oise.

Le nom de Sérigny adopté par Joseph LeMoynes rappelle la commune de Sérigny, près de Bellême.

Louis, sieur de Châteauguay, n'aurait-il pas pris son nom de la commune de Châteauguay, à quelques lieues de Riom ?

Il y a près de Dieppe une commune qui porte le nom de Assigny. Gabriel, sieur d'Assigny, le lui emprunta.

P.-G. R.

Les appointements de nos gouverneurs. (IV, X, 518.)—En 1647, M. Louis d'Ailleboust, sieur de Coulonge, qui devait être gouverneur-général de la Nouvelle-France un an plus tard, étant passé en France, réussit à faire opérer des modifications importantes dans l'administration de la Nouvelle-France. Les appointements du gouverneur-général qui étaient de 25,000 livres, furent réduits à 10,000 ; par contre ceux des gouverneurs particuliers de Montréal et de Trois-Rivières furent fixés à 3,000 livres.

R.

Sir John-Coape Sherbrooke. (VI, X, 753.)—
Garneau nous apprend que Sherbrooke avait demandé son rappel à cause de sa mauvaise santé. Une note trouvée dans les papiers de ce gouverneur donne raison à notre historien. " Il a plu à la Providence de m'envoyer une grande affliction. Comme je revenais de ma marche, entre deux et trois heures, je fus soudainement saisi d'une attaque de paralysie qui me priva de l'usage de mes membres, et qui rendit nécessaire mon retour en Angleterre pour me faire soigner. J'ai en conséquence envoyé ma résignation, et le 28 juillet j'ai été remplacé par le duc de Richmond."

Sir John-Coape Sherbrooke vécut encore douze ans après son retour en Angleterre. Il s'était retiré au village de Calverton, entre Nottingham et Southwell.

Lorsque Mgr Plessis passa en Angleterre en 1819 il ne manqua pas d'aller présenter ses hommages à cet ancien ami du Canada. Il était infirme, raconte-t-il, mais conservait une mémoire exquise, un jugement très-sain, et un cœur ouvert et loyal ; le vieux général aimait toujours le Bas-Canada et s'intéressait au bonheur du pays, plus vivement qu'on n'aurait pu l'attendre d'un homme complètement retiré des affaires. Après une conversation prolongée, Mgr Plessis se sépara du général, avec la douloureuse pensée qu'il ne reverrait plus ce bienveillant ami du Canada.

Sherbrooke mourut en 1830, et fut inhumé dans le caveau de sa famille à Oxton. L'épithaphe suivante préparée par lui-même fut placée dans l'église du village de Calverton :

" Sacred to the Memory of General Sir John Coape Sherbrooke, G. C. B., Colonel of the 33rd Regiment of Foot. He died on February 14, 1830, aged sixty-five years. And his remains are deposited in the family vault at Oxton, in this County."

P.-G. B.

QUESTIONS

754.—La route qui conduit de La Prairie à Saint-Jean est appelée le " Chemin de Saint-Jean ", et est très ancienne.

Qui pourrait me dire quand ce chemin a été fait et par qui ?
S. A. M.

755.—Sous l'ancien régime à quoi correspondait le grade de *garde de la marine* ?
CURIO

756.—On voit que Bigot, notre dernier intendant français, fut commissaire-ordonnateur au Cap-Breton puis à Louisbourg. Quelles étaient alors les attributions du commissaire-ordonnateur ?
FONC

757.—" Les ennemis de notre foi voulaient alors (1784) mettre à la tête des affaires ecclésiastiques, soit le dominicain Taylor, soit le récollet Kilder, personnages presque entièrement perdus de caractère." Quels étaient ces personnages ?
RIP.

758.—Quel était ce capitaine Michel Blais dont il est si souvent fait mention dans les récits de l'invasion américaine de 1775 ?
C. O. B.

759.—Quelqu'un pourrait-il donner des renseignements sur l'arpenteur Sullivan qui exerçait sa profession à Wotton et dont les rapports d'arpentage se terminent en 1809 ? Cette question est demandée au point de vue généalogique.
E. L.

760.—En 1743 ou 1744, il y avait un père récollet du nom de Simple Boquet à Trois-Rivières. Mgr Tanguay ne mentionne pas ce religieux dans son *Répertoire*. Quelques-uns des lecteurs du *Bulletin* possèdent-ils quelques notes sur le père Boquet ?
FRANCE